Envoyé en préfecture le 05/03/2019
Reçu en préfecture le 05/03/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190222-DEL052019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 22 février 2019

N° 05/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 1

Date de convocation
15/02/2019

Date d'affichage
15/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 22 février à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; M. KOUAOVI Éric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gille ; Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia ; M. PEIFFER Philippe ; Mme SOLINAS Brigitte ; Mme VILAIN Isabelle ; Mme CHARTIER Florence

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
- Mme MAROT Catherine donne pouvoir à ; M. LECHEVALIER Gille
- Mme RULENCE Dorothée donne pouvoir à Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia
- M. FERRY Dominique donne pouvoir à M. RIGOLET Michel

Etai(ent) excusé(s) : Néant
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, M. MARTINEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** Mme CHARTIER Florence

OBJET

EMPRUNT TRES HAUT DEBIT

Suite au conseil du 7 décembre délibération n° 57 b/2019, le Maire présente au conseil municipal deux organismes financiers, la caisse d'épargne et le crédit agricole et demande de choisir entre le taux variable ou le taux fixe ainsi que l'organisme à prendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour et 1 abstention),

- **ACCEPTE** la contractualisation d'emprunt au budget communal pour 200 000 € pour le financement du très haut débit
- **OPTE** pour un emprunt à taux fixe annuel sur 15 ans avec une échéance annuelle constante :
- **PREND** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cet emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - **Montant : 200 000€**
 - **Prêteur :** Caisse d'Epargne des Hauts de France dont le siège social est situé :135 Pont de Flandres CS 80008 –59031 EURALILLE.
 - **Taux fixe** de 1.84% **sur 15 ans** avec **une échéance constante annuelle**
 - **Base calcul des intérêts :** 30/360
 - **Frais de dossier** de 0.20% du montant emprunté avec un minimum de 300 € soit 400 €

Ainsi fait et délibéré le 22/02/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE